



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES APPALACHES

## MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

# AVIS PUBLIC

**Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 268.**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement numéro 463 amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 268.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2014 à 19 heures 30 à la salle du Conseil, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement découle de l'obligation prévue à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire de

la MRC des Appalaches.

Ainsi, le plan d'urbanisme est modifié afin d'identifier le projet du réseau cyclable régional.

- 4 Le projet du règlement numéro 463 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 12 heures 30 à 16 heures ainsi que le jeudi de 9 heures à 12 heures.

Donné à Kinnear's Mills, le 12 mars 2014

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault

Directrice générale et secrétaire-trésorière